Envoyé en préfecture le 19/08/2025
Reçu en préfecture le 19/08/2025
Publié le 19/08/2025
ID : 078-217802172-20250819-DEC25_040-AI

épône
MA VILLE, MA VIE.

2025/
Commune d'Epône - Décision N° 25/040
3-5 Autre gestion du domaine public

République Française
Liberté Égalité Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 25-040

OCCUPATION D'UN LOCAL SITUE A L'ESPACE JEUNE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025 PERMANENCE ADMINISTRATIVE DE LA MISSION LOCALE DU MANTOIS

Prise en application de la délibération n°23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Epône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire d'Epône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°23-049 du 28 août 2023 portant délégation de compétences au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°23-051 du 28 août 2023 autorisant le Maire à décider de l'occupation des locaux communaux.

Considérant que la Mission Locale du Mantois assure un service d'accompagnement socio-professionnel pour les jeunes de 16 à 25 ans ;

Considérant l'intérêt public que représente la présence de la Mission Locale sur le territoire communal pour renforcer la proximité des services aux jeunes ;

Considérant la disponibilité d'un local adapté au sein de l'Espace Jeune de la commune d'Epône.

DECIDE

Article 1 : De mettre à disposition de la Mission Locale du Mantois un local situé à l'Espace Jeune, situé rue Monfort 78680 Epône, afin d'y tenir une permanence administrative, à compter du 1er janvier 2025.

Article 2 : la mise à disposition fait l'objet d'une convention précisant les conditions d'occupation, les modalités d'accès et les obligations respectives des parties.

Article 3 : la mise à disposition des locaux à l'association Mission locale du Mantois est consentie à titre gratuit.

Article 4 : **De dire** qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet des Yvelines.
- Madame la Directrice de la Mission Locale du Mantois

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Affiché/Publié le 19 AOUT 2025
Et Notifié le 19 AOUT 2025
Pour le Maire et par délégation
La 1ère Adjointe au Maire

MAIRIE D'EPONE N° 18 (Yvelines)

Isabelle MARTIN

Fait à Epône, le 19 août 2025

Pour le Maire et par délégation
La 1ère Adjointe au Maire

MAIRIE D'EPONE (Yvelines)

Isabelle MARTIN

HÔTEL DE VILLE
90, avenue du professeur Émile Sergent, 78680 Epône
Tél. 01 30 95 05 05
epone.fr